

**FORMATION****Droit de la prescription :
comment percer
les mystères actuels ?****JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025 / 9H-17H / PARIS 7^e**

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Revue des contrats**

**DIRECTION SCIENTIFIQUE**

- **Alain Bénabent**, *agrégé des facultés de droit, avocat aux Conseils*
- **Laurent Aynès**, *professeur émérite de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)*
- **Philippe Stoffel-Munck**, *professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*
- **Julia Heinich**, *professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

**PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, directions juridiques, magistrats

- Matière : droit des contrats
- Prérequis : Maîtriser les fondamentaux du droit des contrats
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Déterminer le point de départ des délais de prescription et en maîtriser les preuves.
- Comprendre et appliquer les mécanismes de suspension, d'interruption et leurs incidences pratiques.
- Rédiger et sécuriser les clauses contractuelles relatives à la prescription, en tenant compte des situations particulières et du droit international privé.

**VALIDATION DE LA FORMATION**

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation.
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

Suspension, interruption, point de départ, situations continues, actions récursoires, aménagements contractuels... Autant de mystères qui illustrent la complexité du droit de la prescription. Cette formation vous permettra d'en appréhender les règles et d'en maîtriser les mécanismes.

08H45 : Accueil des participants

09H00 : Début de la formation

Propos introductifs

Alain Bénabent, *agrégé des facultés de droit, avocat aux Conseils*

La preuve du point de départ de la prescription

Augustin Aynès, *professeur à l'université Paris-Est Créteil (UPEC)*

Les situations continues

Jean-Sébastien Borghetti, *professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas (Paris 2)*

Les actions récursoires

Sophie Pellet, *professeur à l'université de Picardie Jules Verne*

Questions de la salle

12H30 - 14H00 : Déjeuner libre

La suspension de la prescription

Laurent Leveneur, *professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas (Paris 2)*

L'interruption de la prescription

Nathan Béridot, *docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Institut d'études judiciaires de la Sorbonne*

Les clauses relatives à la prescription

Philippe Jacques, *agrégé des facultés de droit, avocat au barreau de Paris*

La prescription en DIP

Philippine Blajan, *professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

Questions de la salle

17H00 : Fin de la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER par e-mail à relationclients@lextenso.fr accompagné de l'avis de virement*

Pour tout autre mode de règlement, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

01 40 93 40 40

Dénomination sociale

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Mobile

E-mail

Fonction / domaine(s) d'exercice

Coordonnées de facturation si différent :

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Je souhaite assister à la formation Revue des contrats « **Droit de la prescription : comment percer les mystères actuels ?** »

JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025 / 9H00-17H00 / à la Maison de la Chimie – Paris 7^e

☐ **Tarif : 945 € HT** (1134 € TTC)

☐ **Tarif -15% Avocats Jeunes professionnels** : sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment) : 803,25 € HT (963,90 € TTC)

CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES :

- Tarif -20% Groupe à partir de 4 personnes appartenant au même cabinet, à la même étude ou à la même société = 756 € HT (907,2 € TTC)
- Tarif -50% Étudiants sur présentation d'un justificatif de carte d'étudiant = 472,5 € HT (567 € TTC)

→ Pour toutes les demandes particulières (virement bancaire, remises*...), vous pouvez adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

***RIB-IBAN : TITULAIRE DU COMPTE : LEXTENSO**
CODE IBAN : FR76 3006 6109 4700 0110 0370 506
CODE BIC / SWIFT : CMCIFRPP

Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le 03.12.2025 à 12h - Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours ouvrés avant la formation.

Modalités et conditions d'inscription : l'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant, par e-mail pour les avis d'opération de virement ou par courrier pour les chèques. Dès réception de votre règlement, nous vous enverrons par e-mail la confirmation de votre inscription ainsi que la facture acquittée. Un e-mail de rappel vous sera envoyé quelques jours avant le début de la formation. Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 20078 92.

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (La Grande Arche, Paroi Nord - 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris – La Défense CEDEX) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : dpo@lextenso.fr. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services clients de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo@lextenso.fr et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

